

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

S.I.U./87.5

Objet

DECLASSEMENT D'UNE
PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
ALIENATION D'UN
TERRAIN A M. MANOURY.

DATE DE CONVOCATION
30 JANVIER 1987

DATE D'AFFICHAGE
30 JANVIER 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 27
Nombre de votants 33

VOTE : POUR
CONTRE :
ABSTENTION

UNANIMITE

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

12 MAR 1987

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le six février à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - M. GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. MOST - Mme BARRAUD-DUCHERON par
M. COUNIL - M. BEFNARD par M. FABER - Mme FONTAN par M. ROUDOT -
M. LACOTTE par M. MONNARD - M. REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.

Madame DEVIGNE a été élue Secrétaire.

Une interruption de séance ayant été décidée à 19 H 30, la séance a été réouverte à 20 H 30.

M. le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté en date du 15 Décembre 1986,
une enquête publique s'est déroulée en Mairie afin que le public puisse prendre connaissance du dossier relatif au déclassement d'une partie du Domaine Public sis allée F. Lamy
face au n° 22 pour 103m².

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

19 FEV 1987

APPLICATION LOI N° 82212
du 2-3-1982

Par promesse en date du 11 Juillet 1986, M. et Mme MANOUBY demeurant 15 Bd de l'Etang à ROYAN, se sont engagés à acquérir le terrain moyennant le prix de 50F. le m², soit une somme globale de 5.150F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le registre d'enquête clos le 20 Janvier 1987, ne comportant aucune remarque s'opposant au déclassement

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur en date du 20 Janvier 1987.

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux

DECIDE :

- de déclasser du Domaine Public Communal une partie de terrain sise allée F. LAMY face au n° 22 pour 103m².
- de procéder à la régularisation du déclassement par acte administratif,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint Agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du déclassement,
- d'aliéner au profit de M. et Mme MANOUBY, demeurant 15 Bd de l'Etang à ROYAN, ladite parcelle de terrain cadastrée AV n° 604 pour CENT TROIS METRES CARRÉS (103m²) moyennant le prix de CINQUANTE FRANCS (50F.) H.T. le m² soit une somme globale de CINQ MILLE CENT CINQUANTE FRANCS H.T. (5.150F.)
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de la vente.
- d'imputer la recette correspondante au budget en cours, lors de la signature des actes authentiques.
- Il sera rédigé un acte administratif.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre MM. Les Membres présents

PP EXTRAIT CONFORME

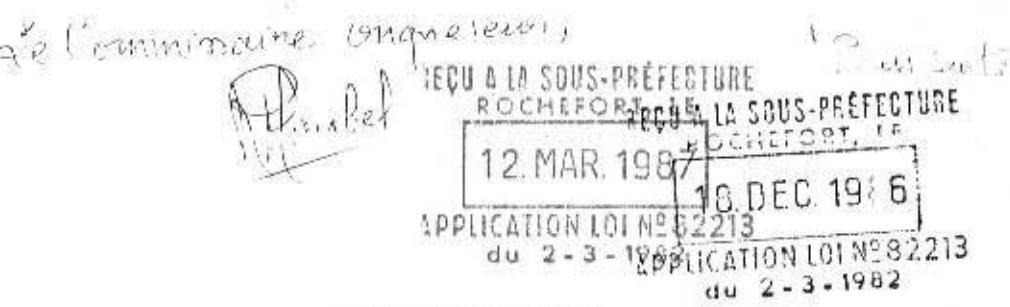
Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué

R. DAUZIDOU.



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN



VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ ALLEE F. LAMY
FACE AU N° 22 POUR 103m².

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 Janvier 1959 relative à
la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi
60.792 du 2 Août 1960.

Vu le Décret n° 76.790 du 20 Août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement et à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des travaux en date du 21 Mars 1986,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er : Une enquête publique d'une durée de quinze (15) jours est prescrite dans la Commune de ROYAN en vue du déclassement d'une partie du Domaine Public sis allée F. LAMY face au n° 22 pour 103m².

En conséquence, le dossier d'enquête composé des pièces ci-après sera mis à la disposition du public :

- Notice Explicative
- Plan de Situation au 1/5000e
- Plan de Rrasse au 1/1000e

ARTICLE 2 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposées en Mairie pendant seize (16) jours consécutifs du Lundi 5 JANVIER 1987 au Mercredi 20 JANVIER 1987 inclus de 9H. à 12H. et de 13H.30 à 18H., sauf dimanches et jours fériés, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 : Monsieur MIRABEL Robert, Inspecteur Central des Services Fiscaux, en retraite, demeurant 17 Av. du Chanoine GUILBAUD 17200 ROYAN (Tél : 46.38.23.22) est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du Public à la Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 20 Janvier 1987 de 17H. à 18H.



15 Décembre 1986

ARTICLE 6 : M. le Secrétaire Général Adjoint, M. le Directeur
général des Services Techniques, tout changement en ce
qui concerne l'exécution du présent arrêté qu'il a été
transmis à M. le Commissaire adjoint de la République de l'Arrondissement de Rocheffort/S/Mer.

ARTICLE 7 : L'accapillage dans cette zone communale
et justifié par un certificat du Maire.

ARTICLE 8 : Le préagent autorisé à la partie de la
zone avancée devant l'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 9 : A l'exception du détail d'enquête fixé à l'article
2 du présent arrêté, le régulateur devant faire constater
la situation du Commissaire-Chargé devant déposer une
déposition à M. le Député-Maire.

ARTICLE 10 : Les observations formulées par écrit peuvent lui être
adressées par la partie à la mairie avant la clôture de l'en-
quête.

Commune de Royan

Enquête publique préalable au déclassement ^{DU LA SOUS-PREFECTURE} du Domaine public, située Allée F. Lamy. 12. MAR. 1987

Enquête prescrite par Arrêté municipal du ^{APPLICATION LOI N° 8221} 45 Février 1986.

Procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire Enquêteur.

Par arrêté du 15 décembre 1986, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Royan a ordonné qu'il soit procédé du 5 janvier au 20 janvier 1987 inclus, à l'enquête préalable relative au projet susvisé.

Le commis, MIRABEL Robert, demeurant 17 Avenue Chanoine Guillaud, Royan, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier et le registre d'enquête, coté et paraphé par moi-même, ont été déposés à la Mairie de Royan et tenus à la disposition du public, chaque jour ouvrable de 8 heures à 12 heures et de 13h30 à 18 heures.

Un avis au public a été :

- inséré dans les journaux Sud-Ouest du 22 décembre 1986
Le Littoral du 19 décembre 1986

- affiché du 22 décembre 1986 au 20 janvier 1987 inclus dans la Commune de Royan, ainsi qu'en fait foi le certificat d'affichage joint au dossier.

L'enquête a été close le 20 janvier 1987 à 18 heures.

Aucune observation n'a été présentée.

En foi de quoi, je signe le présent procès-verbal.

Conclusion. Le déclassement projeté concerne une parcelle de terrain de 103 mètres² qui n'est d'aucune utilité pour la Commune de Royan. De plus, l'entretien régulier de cette parcelle présente quelques difficultés.

En conséquence, le Commissaire Enquêteur ^{REÇU A LA SOUS-PREFECTURE}

19. FEB. 1987

favorable au déclassement faisant l'objet de l'enquête.

Royan, le 20 janvier 1987.

Le Commissaire Enquêteur,



Domicile communiqué à Monsieur
le Maire, le 20 janvier 1987.



Pour le maire
Le premier adjoint



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT LE
12 MAR. 1987
APPLICATION LOI N° 822213
du 2-3-1982

Premier feuillet.
Le Commissaire Enquêteur
R. Mirabel

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL SITUÉ ALLEE F. LAMY FACE AU N° 22 POUR 103m²

REGISTRE D'ENQUETE

En exécution de l'arrêté de M. le Député-Maire en date
du 15 DECEMBRE 1986,

Je soussigné, MIRABEL Robert, Inspecteur Central des Services Fiscaux, en retraite, demeurant 17 av. du Chanoine GUILBAUD, 17200 ROYAN (Tél : 46.38.23.22) désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, ai ouvert ce jour le présent registre coté et paraphé contenant deux feuillets pour recevoir pendant seize (16) jours consécutifs (sauf dimanches et jours fériés), du 5 janvier 1987 au 20 Janvier 1987 inclus de 9H. à 12H. et de 13H.30 à 18H. les observations du public.

Le 5 JANVIER 1987

Le Commissaire-Enquêteur,
R. MIRABEL

R. Mirabel

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT LE
19 FEV 1987
APPLICATION LOI N° 822213
du 2-3-1982

Pour la maire
Le premier adjoint



Mirabel

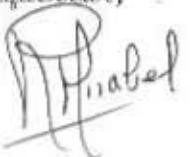
Dernier et dernier feuillet.
Le Commissaire Enquêteur

R. Mirabel

Le 20 JANVIER 1987 à 18 heures, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné MIRABEL Robert, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant seize (16) jours consécutifs (sauf dimanches et jours fériés)

Aucune ~~les observations n'~~ été consignées par

20 JANVIER 1987
Le Commissaire-Enquêteur,
R. MIRABEL.



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

12 MAR. 1987

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ ALLEE F. LAMY
FACE AU N° 22 POUR 103m².

NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de ROYAN dispose d'espaces libres dans le cadre de l'aménagement de l'Allée Franck LAMY, qui ne sont d'aucune utilité publique, compte-tenu de leurs caractéristiques topographiques rendant difficiles les entretiens réguliers.

L'aliénation d'une partie de domaine public peut être envisagée au profit d'un riverain.

L'enquête a pour but le déclassement du Domaine Public de ce terrain.

15 DECEMBRE 1986

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint
J. P. FABRE

Le Commissaire Enquêteur,

P. Fabre



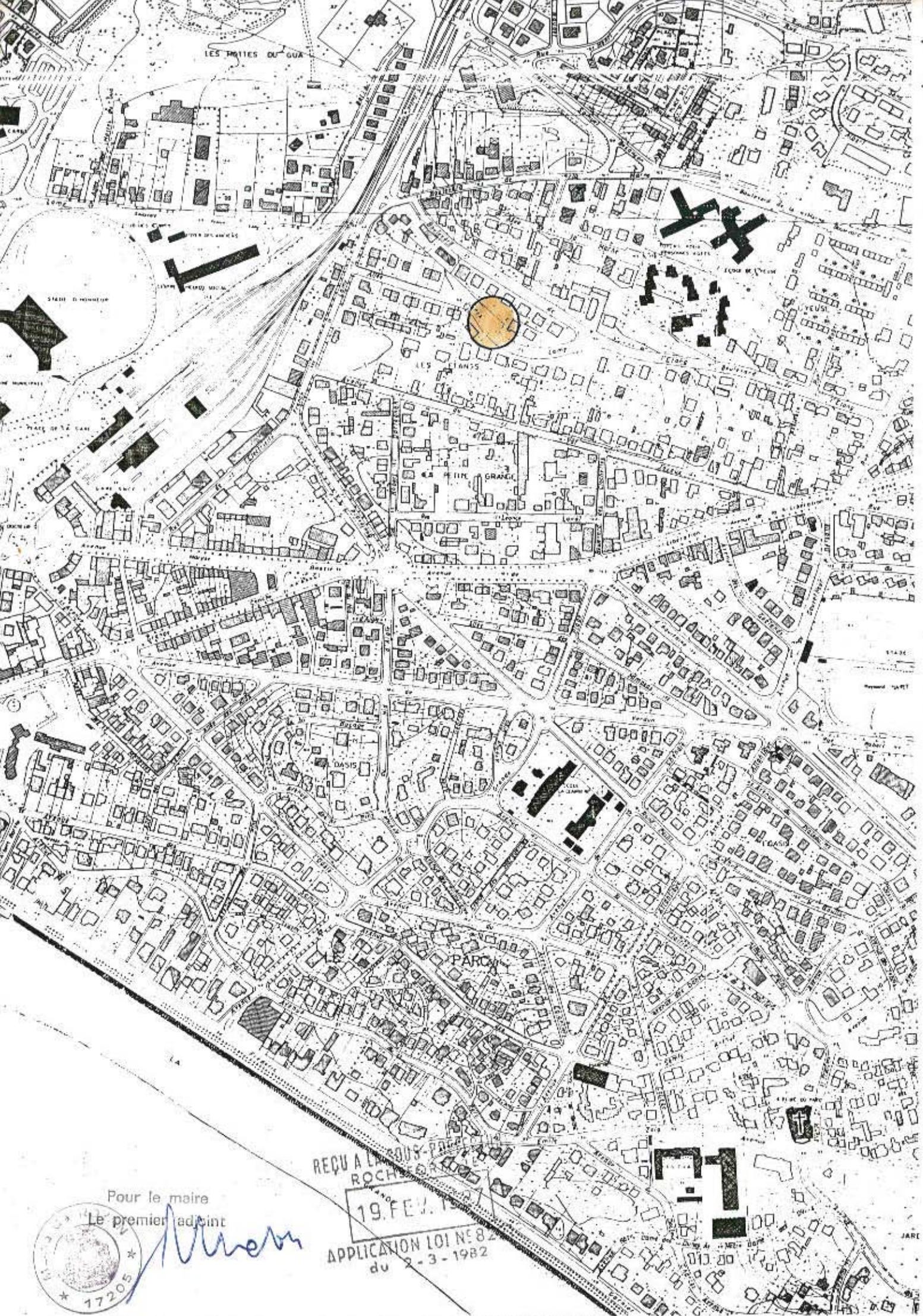
Mehier

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

19 FEV. 1987

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982





Pour le maire
Le premier adjoint

Mirem



REQU A LA COUR POUR LA LOI N° 82
ROCHEFORT
19 FEV. 1982
APPLICATION LOI N° 82
du 2-3-1982

COMMUNE
de... Royan...

Section AV

* Feuille

Echelle: 1/1000

REFECTION

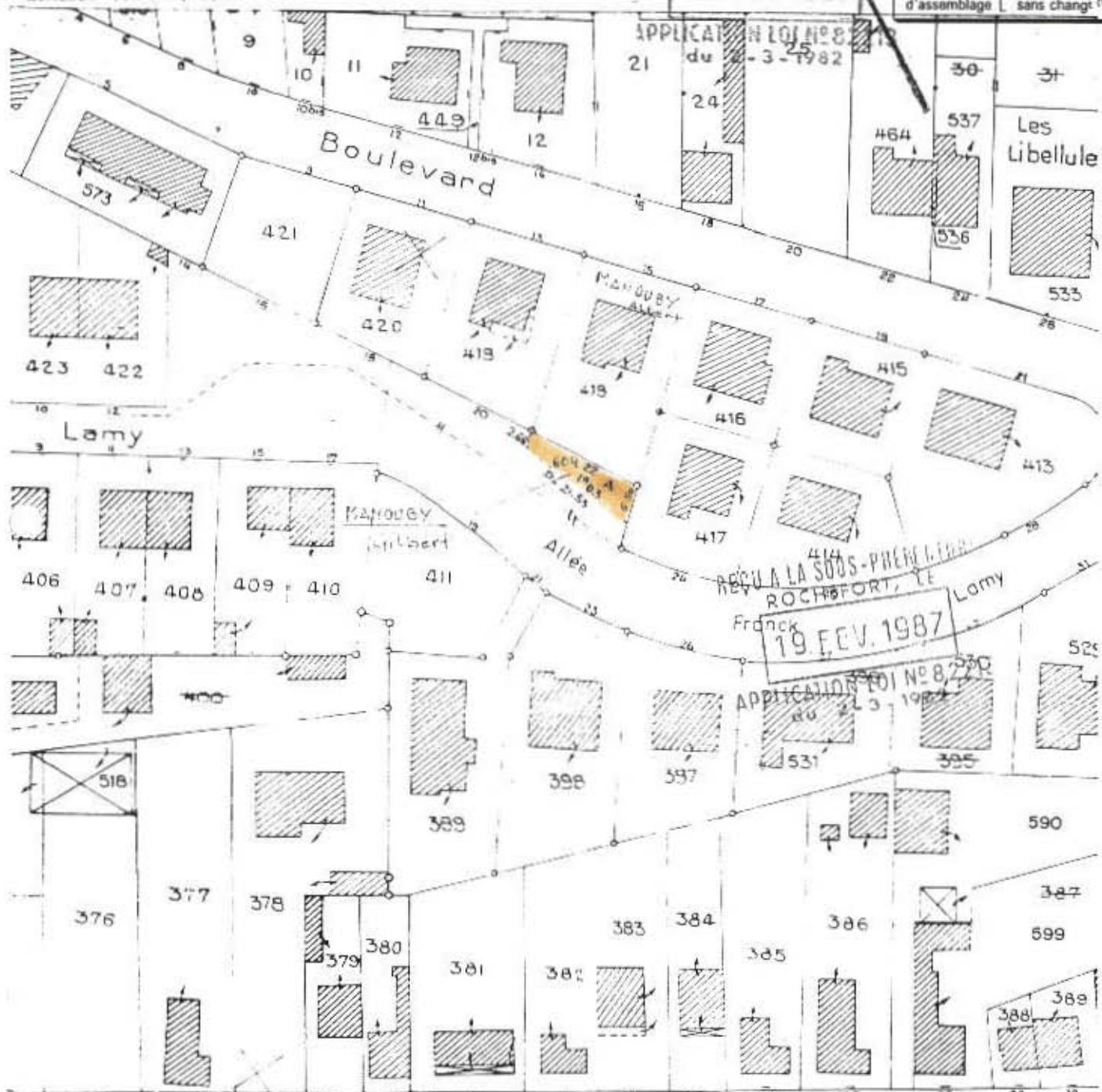
6462 T

anc. Mod. 30 Cad.
(Sept. 1970)

LEGU à LA SUD-PREECTURE
ROCHEFORT, LE

12 MAR. 1987

N° d'ordre du document d'arpentage	2079
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans changé (1)



Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre (1).
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre (1).

N° d'ordre au registre de con-
tatation des droits: 1185.
Cachet du Service d'origine:

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER

CADASTRE

1710 MARENNE

Voir la rubrique « INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES » au dos de la chemise 6463

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1), a été établi
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
B - en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ... Mai 1986
par M. R. Ch. LANOUË, géomètre à ... Royan ... (1)

Document d'arpentage dressé
par M. R. Ch. LANOUË

- Géomètre Expert (1)

à ... ROYAN ...

Date: 27.05.86

Signature:

DES GÉOMÈTRES EXPERTS

Charles LANOUË
20 Boulevard de Perpignan
ROYAN - 17200
Tél. 4461 30.00.52

N° 772



Le premier adjoint

Royan, le 27.05.1986

pour le maire

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas où le plan n'a pas pu être dressé par voie de terrain (1). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou mandataire, détaché du Cadastre, etc.).

(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

12. MAR. 1987

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

ALIENATION A M. MANOUBY

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AV	604	15 Bd de L'Elang	103m ²	VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
19 FEV 1987
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

Pour le maire
Le premier adjoint



Mosser

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
12 MAR. 1987
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

AVIS A LA PRESSE

Le Député-Maire Communique :

Une Enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public située Allée Franck LAMY face au n° 22 pour 103m² se déroulera en MAIRIE DE ROYAN du 5 JANVIER 1987 au 20 JANVIER 1987 inclus, sauf dimanches et jours fériés de 9H. à 12H. et de 13H.30 à 18H.

Réception du Public par le Commissaire-Enquêteur le 20 JANVIER 1987 de 17H. à 18H.

15 DECEMBRE 1986
Pr Le Député-Maire
Le Premier Adjoint
J.P. FABER



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
19 FEV. 1987
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT
12. MAR. 1987
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

de Commissaire Enquêteur
P. Rabot

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Certifie que l'Arrêté Municipal en date du 15 Décembre 1986, ordonnant l'ouverture dans la Commune de ROYAN d'une enquête préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public Communal situé Allée F. Lamy face au N° 22 pour 103m² a été publié le 22 DECEMBRE 1986 par voie d'affichage et tous autres procédés en usage dans la Commune.

20 JANVIER 1987

Paulo Député-Maire
Le Premier Adjoint
J. P. ABER



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
19. FÉV. 1987
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné *MANOUBY Gilbert*
demeurant 15 Bd de l'Etang 17200 ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section AV N° 60/
adresse

pour une surface de 103m².

Cette vente sera faite sous les charges et conditions suivantes moyennant le prix global hors taxes de cinq mille cent cinquante francs.
Décomposé ainsi qu'il suit : $50 \times 103 = 5.150F.$

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (*) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BTOI}{BTOI_0} \text{ dans laquelle :}$$

REÇU A LA SÈSSE-PRECÉDURE
ROCHEFORT, le
19 Février 1987
APPLICATION LOI N° 82-212
du 2-3-1982

P.....	Prix révisé
P ₀	Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
BTOI... BTOI	dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
BTOI	dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente, ainsi que les frais nécessités par le déclassement du Domaine Public du terrain 'frais de publicité, Commissaire-Enquêteur etc....'

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

FAIT A ROYAN, le 11 Juillet 1986

Pour la maire
Le premier adjoint



Lu et approuvé pour la somme de cinq mille cent cinquante francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

